

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER) est un document obligatoire pour tout employeur. Le DUER détermine les risques inhérents à l'activité de l'entreprise et les moyens mis en œuvre pour protéger les salariés de ces risques.

DOCUMENT UNIQUE



IDENTIFIER LES RISQUES

Les risques liés à l'activité de votre entreprise (outils, engins, travaux en hauteur, risque routier, plomb, amiante...)

METTRE AU POINT UN PLAN D'ACTION

Le plan d'action permet d'établir les mesures de prévention en place dans l'entreprise, et les améliorations possibles

MISE À JOUR ANNUELLE

Afin de tenir compte des évolutions de l'entreprise et de la prévention (formations des salariés, nouveaux outils...)

Plus qu'une obligation, un guide par l'employeur, pour l'employeur

Conçu comme une véritable « boîte à outils », le code du travail prévoit la mise en œuvre de mesures de prévention, qui doivent aider et guider l'employeur dans sa démarche globale de prévention.

L'évaluation des risques est un élément clé de cette démarche, et permet de justifier des actions de prévention mises en place et d'apporter, face à des risques déterminés, des réponses et des solutions complètes et pas uniquement « techniques ».

Il s'agit donc d'une véritable feuille de route pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise.

Le plan d'action permet de déterminer les prochains gestes de prévention qui seront mis en place dans un calendrier défini.

Une session DUER à la CAPEB ça consiste en quoi ?

Chaque trimestre, la CAPEB de la Vienne organise une session DUER dans ses locaux avec l'OPPBTP. Le but est de permettre à chaque chef d'entreprise de consacrer un temps à l'évaluation des risques au sein de son entreprise, et de réaliser un plan d'action portant tant sur les moyens de prévention déjà en place dans l'entreprise, que sur les opérations de prévention des risques pouvant être mises en place à l'avenir pour minimiser les risques d'accident. Cette démarche permet d'aboutir à un Document Unique personnalisé, propre à l'entreprise.

Animation gratuite, proposée par la CAPEB en partenariat avec l'OPPBTP

Pour plus d'informations ou pour vous inscrire à la prochaine session, contactez-nous !